



Regularisation par le travail

Par **abdoumoua**, le **04/10/2014** à **11:14**

Bonjour, Je suis de nationalité marocaine je vie en France depuis le 17 aout 2010 : je me suis marié avec une marocaine de nationalité française en février 2010, rentré avec visa long séjour d'un ans, après obtention de mon premier et deuxième titre de séjour j'ai eu un refus pour le 3eme avec un oqtf janvier 2014 suite a une séparation, j'ai fais un recours contre la décision de la préfecture, et la on viens de m'annonce que ma demande a été rejet le 26/09/14 (divorce pas prononcé encore) Je suis en cdi depuis 01/09/11 comme routier en super lourd, dans la même société a ce jour 36 fiche de paie, est ce que j ai le droit de régularisé ma situation avec le travail, et c'est quoi les démarches a suivre?. cordialement.